



Engagements

Le Parc promeut l'exploitation des ressources énergétiques locales renouvelables (bois, cours d'eau, biogaz, déchets verts, etc.) tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et paysager.

A ce titre, la labellisation Cité de l'énergie pour l'ensemble du Parc a été obtenu en 2021. Le Parc et les communes s'engagent avec fierté dans cette nouvelle étape avec comme vision : *un Parc à vivre et à partager dans la sobriété énergétique et la gestion durable des ressources.*



Comment

Le Parc est une association qui vise à préserver la vitalité du tissu social et la qualité de vie de ses habitants.

L'association dispose d'une commission énergie, avec un délégué dans chaque commune.

L'organisation et la mise en œuvre du programme Cité de l'énergie s'articule sur trois niveaux : les communes, la commission énergie et la coordination du Parc.

Le plan d'action Cité de l'énergie 2021-2025 se focalise sur l'action de suivi énergétique des bâtiments communaux avec mise en place de mesures d'optimisation énergétiques.



Avec le soutien de

Du canton de Vaud, du Canton de Fribourg et des Communes du Parc

Contact

Yves Baechler
Chef de projet Energie et Mobilité
yves.baechler@gruyerepaysdenhaut.ch
+41 26 924 76 93

Pour en savoir plus

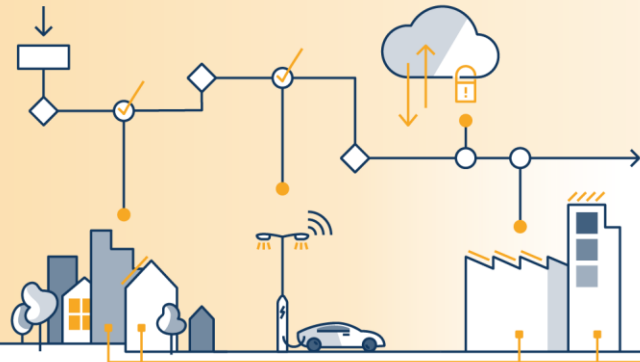
www.gruyerepaysdenhaut.ch





SuisseEnergie
pour les communes

Région-
Énergie



10.01.2023

Projet Concret – Installations et processus

Parc Gruyère Pays-d'Enhaut

Paysage nocturne

Le projet Paysage Nocturne a pour objectif de réduire la pollution lumineuse nocturne dans le parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Les effets de cette pollution lumineuse ont à la fois un impact sur les dépenses énergétiques mais aussi sur la biodiversité.

Le projet intègre ces deux volets, énergie et biodiversité, pour proposer des alternatives en termes de gestion et d'équipement des luminaires pour les communes. Les résultats de l'étude ont été présentés lors de séances bilatérale Parc – communes. Les informations présentées dans les rapports finaux ont été jugées pertinentes pour les futures planifications communales de l'éclairage public. Pour rappel, les communes du Parc n'ont pour la majorité pas de ressources techniques à disposition et la plus-value du Parc a été grandement appréciée dans ce cadre. Certaines communes ont déjà appliqué en 2021 des mesures d'assainissement de leur éclairage public sur la base des recommandations du rapport. A la demande des communes, un échange sera réalisé courant 2022 pour présenter les bonnes pratiques des communes du Parc plus avancées sur ce thème.

Objectifs :

- Réduire les besoins en énergie.
- Respecter la biodiversité nocturne.
- Sensibiliser les distributeurs d'électricité et les communes.
- Réaliser à terme un événement de sensibilisation.

Démarche :

- Validation du projet en commission énergie du Parc.
- Récolte des données des éclairages publics directement auprès des distributeurs avec autorisation des communes.
- Organisation de séances avec les distributeurs : récolte des données, sensibilisation biodiversité et validation des propositions de mesures d'assainissement.

Points à améliorer :

- Tenir compte si possible de l'âge des infrastructures et des luminaires pour intégrer ces éléments dans la feuille de route proposées aux communes.



«Pour la commune de Val-de-Charmey, ce projet Région-Energie sur l'optimisation de l'éclairage nocturne a été une très bonne opportunité de mettre en œuvre des mesures concrètes rapidement. L'analyse complète effectuée de l'éclairage de la commune a beaucoup facilité la discussion et les actions à mener avec le fournisseur d'énergie. Cela a aussi permis de prendre en compte la problématique de la biodiversité et pas seulement les économies d'énergie.

Ainsi, à côté des investissements qui sont planifiés sur le moyen terme, il a été décidé de prendre des mesures d'extinction de l'éclairage au cœur de la nuit de manière provisoire d'abord puis de manière pérenne et plus étendue l'année suivante.»

Bruno Clément
Conseiller communal Val-de-Charmey, législature 2017–2021